
Double recours contre la loi anti-burqa.

137.50 euros d'amende et 7 jours de prison pour toute personne dissimulant entièrement ou partiellement son visage.

Tel est le texte de la loi anti burqa votée le 22 juillet 2011. Deux femmes porteuses du nikab ayant été victimes de verbalisations et d'amendes avant le vote cette loi, bien qu'elles aient obtenu leur acquittement décident malgré tout de déposer un double recours devant la cour constitutionnelle contre "cette loi discriminatoire" affirme leur avocate **Maître Wouters.**